

Chapitre 4 -1

NEMECEK Karel

Mouvement départemental de Paris (13^{ème})

Assurer une réelle égalité des chances

Le texte de cette partie me paraît bien lourd voire confus, c'est pourquoi je propose sa simplification, en réaffirmant de manière simple et claire que l'égalité des chances est le but vers lequel notre système éducatif doit tendre, et que les diverses politiques adoptées depuis plus de trente ans - de la réforme Haby de 1976 à la loi d'orientation de 1989 - y ont échoué bien que ce fût l'objectif annoncé.

Quelques propositions simples, à différents niveaux, me paraissent utiles d'être avancées :

Ecole maternelle

- L'acquisition de la langue, de son vocabulaire, de ses subtilités se joue dès le plus jeune âge. Le rôle de la famille est essentiel : les discussions autour du repas, les lectures d'histoires sont autant de moments privilégiés au cours desquels les structures linguistiques se mettent en place.
Or, beaucoup d'enfants ne bénéficient pas de ce cadre car les familles sont défaillantes pour de multiples raisons (sociales, sociologiques ou culturelles). Comme il paraît vain de se lamenter sur les attitudes familiales et insuffisant (quoique nécessaire) d'agir pour impliquer davantage les parents, il faut innover et imaginer un mode de compensation pour ces enfants : trouver après (ou avant) l'école des moments et des lieux où ils seraient pris en charge (par exemple par des adultes retraités, des étudiants volontaires ou rémunérés) dans des ateliers de découverte de la langue, où leur seraient lus des contes, des histoires, des récits, afin qu'ils aient l'occasion de s'ouvrir à des univers imaginaires plus riches que ceux véhiculés par la télévision.

Ecole élémentaire

- Le relais familial est essentiel pour l'apprentissage de la lecture, mais tous les élèves n'ont pas la chance d'avoir des parents disponibles : il faudrait que tous les enfants de CP puissent bénéficier d'études dirigées le soir après la classe (et après un moment de détente) pour refaire ce qui a été vu dans la journée.
Ce travail indispensable est effectué par les familles qui en ont le temps (ou font le

sacrifice de le trouver). Celles qui sont débordées ou qui se sentent peu concernées par la scolarité ne le font pas : là encore, il faut imaginer des compensations.

- Même à l'époque du clavier, il conviendrait de ne pas négliger la calligraphie.

Collège

- Beaucoup trop d'élèves entrent au collège en ne maîtrisant ni la lecture (lecteurs précaires) ni la rédaction (rédacteurs précaires).

Au-delà de toute considération sur la pertinence du collège unique, cette situation les prive de la possibilité de bénéficier vraiment des cours qui leur sont dispensés : comment un lecteur précaire peut-il comprendre un document historique ou l'énoncé d'un exercice de mathématiques ? C'est cette lacune de base qui est à l'origine de l'accumulation de retards qui aboutissent à l'échec et au rejet de l'école.

Une proposition : une sixième en deux ans (ou une sixième-cinquième en trois ans) dans laquelle l'acquisition d'une maîtrise suffisante de la langue serait l'objectif prioritaire, et le français devrait occuper au moins la moitié de l'emploi du temps. Les autres disciplines (et les corporatismes) ne devraient pas s'estimer lésés, ils gagneraient en efficacité sur le long terme. Dans ce cadre, il conviendrait de réfléchir à des méthodes d'apprentissage de la lecture à l'intention de grands enfants en échec et mettre en place une action de formation spécifique des professeurs de lettre qui se trouvent aujourd'hui souvent désemparés par ce phénomène.

- Le collège unique doit être remis en cause. Sa création repose sur une philosophie généreuse : en finir avec les voies de garage ou autres filières de relégation. Mais il a atteint aujourd'hui ses limites.

La difficulté la plus lourde à assumer sur le plan pédagogique ne réside plus dans la différence de niveau entre les élèves qui réussissent et ceux qui sont en échec, mais dans l'abîme qui sépare les élèves simplement moyens des élèves les plus faibles.

A ces derniers, l'institution n'apporte rien : elle gère simplement leur passage de classe en classe au bénéfice de l'âge sans plus aucune référence à leur niveau scolaire. Les filières de relégations ont été supprimées, mais elles sont en fait simplement diluées « au fond des classes à côté des radiateurs ». Ces élèves vivent une grande souffrance, car ils sont conscients du niveau demandé à leurs camarades, et l'on passe donc de la souffrance à l'humiliation.

Certes, il existe actuellement des dispositifs de soutien, d'aide individualisée (type PPRE : projet personnalisé de réussite éducative) mais ces actions ont pour inconvénient essentiel de proposer plus d'école aux élèves qui n'aiment pas l'école : elles sont vécues comme une punition.

On pourrait donc imaginer, tout en maintenant le principe d'un collège lieu de passage de toute une génération, l'organisation d'un tronc commun et de « parcours

diversifiés » où les uns iraient combler leurs lacunes tandis que d'autres pourraient approfondir les leçons.

- La solution au problème du collège unique ne réside-t-elle pas aussi dans une revalorisation réelle de l'enseignement professionnel. Si cette orientation n'était plus vécue, ni dans les faits ni dans les esprits, comme une relégation, elle deviendrait une solution pour tous ces élèves qui manifestent peu de goût pour les disciplines dites générales. Dans cette perspective, il conviendrait de doter ces formations d'un haut niveau d'exigence culturelle, par exemple en y intégrant des modules d'histoire des arts et de littérature.

Ecole et société

- La question de l'éducation ne concerne pas seulement l'institution scolaire. Et l'école est soumise, dans de trop nombreux endroits (et en particuliers dans les banlieues), à la terrible concurrence de la rue et de ses valeurs antirépublicaines. C'est donc sur les lieux mêmes où il se situe qu'il faudrait affronter le problème : dans la rue et au pied des cages d'escalier.

Entre les familles, trop souvent dépassées ou débordées et l'institution scolaire qui s'efforce de présenter une offre motivante et de qualité, il y a, me semble-t-il, un chaînon manquant : un corps d'éducateurs spécialisés qui iraient à la rencontre de ces enfants de la rue pour leur rappeler leurs obligations, la nécessité d'apprendre les leçons, de faire les devoirs, de manger à heures régulières, de se coucher tôt, pour les guider vers les centres de loisirs ou les clubs de sport, vers les associations de soutien scolaire, et aussi, bien-sûr, vers l'école, le collège ou le lycée. Il s'agirait donc de recréer pour ces jeunes, en dehors du temps scolaire, un encadrement que les cadres traditionnels ont délaissé.

Dans la pratique, je ne sais pas quels ministères, quelles collectivités territoriales pourraient être les maîtres d'œuvre (ville, jeunesse et sport, éducation), en tout cas c'est une piste qui me semble mériter d'être discutée.